

**PROCÈS-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le sept septembre à 18H30, le Conseil municipal de BRETTEVILLE s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Pierre PHILIPPART, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE:	15
MEMBRES PRESENTS :	11
POUVOIRS :	03

SONT PRESENTS : M. Pierre PHILIPPART, Maire.

Mme Christine MUNOZ, Mme Carole GOSSWILLER, Mme Annie PARTHENAY-ROBERT, Mme Catherine NÖEL, M. Marc MOUCHEL, M. André POTTIER, M. Jean-Paul MAZE, M. Bernard BUARD, Mme Isabelle LEMARCHAND, M. Michel LEJETTE

POUVOIRS : M. Olivier DE BOURSETTY est représenté par Mme Christine MUNOZ
M. Michel HOCHET est représenté par M. Michel LEJETTE
Mme Caroline PEYRACHE esr représentée par M. PHILIPPART jusqu'à 18h49

ABSENTE EXCUSEE : Mme Annie PARTHENAY-ROBERT jusqu'à 18h45

Mme Christine MUNOZ est désignée secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 3 juillet 2015 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents. Le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- **Renouvellement convention SPA**
- **Finances : Cadence d'amortissement**
- **Décision modificative : Mouvement de crédit**
- **Contrat maintenance barrière camping**
- **Renouvellement emploi d'avenir Animation**
- **Demande de subvention**
- **Construction salle multi-activités : contrat mission SPS, contrat contrôle technique accessibilité et contrat étude géotechnique**
- **Finances : Taxe communale sur la consommation finale électrique-fixation du coefficient multiplicateur unique**
- **Devis formation CQP Périscolaire**
- **Acquisition d'ordinateurs portables**
- **Remise en état de la sono**
- **Informations diverses**
- **Questions diverses**

2015-70 Renouvellement convention SPA

M. LEJETTE informe le Conseil qu'il convient de renouveler la convention passée entre notre commune et la S.P.A de CHERBOURG pour accueillir les animaux en état d'errance ou de divagation amenés par nos services

Le montant des prestations pour notre commune concernant la période allant du 01/10/2015 au 31/12/2015 représentera la somme proratisée de 302.76€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. LEJETTE
- **ACCEPTE** le montant des prestations s'élevant à la somme de 302.76 €
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-71 Finances : Cadence d'amortissement

Mme GOSSWILLER expose au conseil municipal que les investissements réglés en investissement, sur les articles commençant par 204... , doivent faire l'objet d'un amortissement Suite à la convention signée en 2011 avec ERDF ,la commune a reçu une facture de 10 844.16€ TTC à régler sur l'article 204182 concernant l'extension du réseau de distribution électrique.

L'amortissement doit être compris entre un et cinq ans. Compte tenu des résultats des comptes administratifs, en fin d'exercice, Mme GOSSWILLER propose que l'amortissement se fasse sur un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de fixer la cadence d'amortissement des investissements réglés sur l'article budgétaire 204182 à **un an** (amortissement au compte 2804182 chapitre 040)

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-72 Finances : Décision modificative -> Mouvement de crédit

Le Conseil Municipal **DECIDE** de procéder au virement de crédits suivants sur le budget 2015 de la commune.

Article 202/20	Frais-documents d'urbanisme	Diminution de crédit	-11 000 €
Article 2014182/204	Autres : bâtiments et installations	Augmentation crédit	+11 000 €

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-73 Contrat maintenance barrière camping

M. LEJETTE donne lecture au Conseil d'un contrat de maintenance pour l'entretien et la vérification de la barrière électrique du camping.

Ce contrat de maintenance couvre la période allant du 01/08/2015 au 31/07/2016.
Le montant de cette prestation s'élève à la somme de 275 € HT soit 330 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. LEJETTE
- **ACCEPTE** le contrat de maintenance de COURANT FUTUR d'un montant de 275 € HT/330 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit contrat de maintenance.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-74 Renouvellement emploi d'avenir Animation

Mme LEMARCHAND informe l'assemblée qu'il convient de renouveler l'emploi d'avenir Animation de Mme Ambre GENTEUIL, arrivé à échéance le 07/09/2015. Elle nous propose un renouvellement d'un an soit du 08/09/2015 au 07/09/2016 et également de passer le temps de travail hebdomadaire à 30 heures au lieu des 24 heures actuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Mme LEMARCHAND
- **DECIDE** de renouveler l'emploi d'avenir Animation de Mme GENTEUIL pour une durée d'un an soit du 08/09/2015 au 07/09/2016 , ainsi que de le passer à 30 heures de temps de travail hebdomadaire.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

Mme PARTHENAY-ROBERT entre en séance à 18h45

2015-75 Demande de subvention

M. le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de l'Association des usagers du Camping de BRETTEVILLE, sollicitant une subvention communale afin d'organiser diverses manifestations tant pour les usagers que pour les habitants de notre commune.

M. le Maire propose au Conseil le versement d'une subvention de 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** du courrier de l'association des Usagers du Camping
- **ACCEPTE** le versement d'une subvention de 150 € à l'association
- **AUTORISE** M. le Maire à faire procéder au règlement de cette subvention

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

Mme PEYRACHE entre en séance à 18h49

2015-76 Construction salle multi-activités : Contrat mission SPS

Mme VASTEL, secrétaire générale, donne lecture au Conseil de la proposition de la commission d'appel d'offres concernant le contrat de mission SPS, lors de la construction de la salle multi-activités. 4 entreprises ont répondu :

- ACEPP QUERQUEVILLE pour un montant de 2 362.50 € HT
- SOCOTEC CHERBOURG pour un montant de 3 100 € HT
- APAVE CHERBOURG pour un montant de 2 915 € HT

- VERITAS CHERBOURG pour un montant de 2 970 € HT.

La commission d'appel d'offres propose de retenir le devis de l'entreprise ACEPP d'un montant de 2 362.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de valider le choix de la commission d'appel d'offres.
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise ACEPP d'un montant de 2 362.50 € HT.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-77 Construction salle multi-activités : Contrat contrôle technique accessibilité

Mme VASTEL, secrétaire générale, donne lecture au Conseil de la proposition de la commission d'appel d'offres concernant le contrat de mission « Contrôle technique » lors de la construction de la salle multi-activités. 3 entreprises ont répondu :

- SOCOTEC CHERBOURG pour un montant de 3 155 € HT
- APAVE CHERBOURG pour un montant de 4 675 € HT
- VERITAS CHERBOURG pour un montant de 2 875 € HT.

La commission d'appel d'offres propose de retenir le devis de l'entreprise VERITAS d'un montant de 2 875 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de valider le choix de la commission d'appel d'offres.
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise VERITAS d'un montant de 2 875 € HT.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-78 Construction salle multi-activités : Contrat étude géotechnique

Mme VASTEL, secrétaire générale, donne lecture au Conseil de la proposition de la commission d'appel d'offres concernant le contrat de mission « Etude géotechnique » lors de la construction de la salle multi-activités. 2 entreprises ont été contactées, une seule a répondu :

- FONDOUEST GRANVILLE pour un montant de 2 823.84 € HT
- SOLEXPLOREUR n'a pas donné suite.

La commission d'appel d'offres propose de retenir le devis de l'entreprise FONDOUEST d'un montant de 2 823.84€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de valider le choix de la commission d'appel d'offre

ACCEPTE le devis de l'entreprise FONDOUEST d'un montant de 2 823.64 € HT.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-79 Finances : Taxe communale sur la consommation finale d'électricité : Fixation du coefficient multiplicateur unique

Mme GOSSWILLER informe le Conseil que suite à la loi de finances rectificative en date du 29 décembre 2014, il convient de fixer le coefficient multiplicateur unique pour la taxe communale sur la consommation finale d'électricité. Le taux actuel du coefficient est de **8**. Mme GOSSWILLER propose alors au Conseil de maintenir ce taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Mme GOSSWILLER
- **DECIDE** de maintenir le taux du coefficient multiplicateur unique à **8**.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-80 Devis formation CQP Périscolaire

Mme LEMARCHAND rappelle au Conseil qu'il convient de continuer la formation de notre emploi avenir Mme Ambre GENTEUIL. Cette année, elle a obtenu brillamment son BAFA., et lors d'un entretien nous a confié son envie de faire de l'animation périscolaire son métier. Mme LEMARCHAND donne alors lecture d'un devis de l'association des FRANCAS pour une formation de CQP Périscolaire , qui se fera à CHERBOURG du 22 septembre 2015 au 3 octobre 2016. Le montant du devis pour cette formation de 217 heures s'élève à la somme de 2 250 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Mme LEMARCHAND
- **ACCEPTE** le devis de l'association des FRANCAS d'un montant de 2 250 €
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents nécessaires.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-81 Acquisition ordinateurs portables

M. le Maire informe le Conseil qu'il conviendrait d'équiper les élus responsables des secteurs Education et Finances d'ordinateurs portables. Il précise que ces deux ordinateurs seraient également à la disposition des autres élus. Mme LEMARCHAND se demande pourquoi deux, un seul lui semblant suffisant. M. le Maire lui répond que Mmes GOSSWILLER et MUNOZ en ont un besoin journalier chacune dans leur domaine respectif. Mme GOSSWILLER donne lecture des 3 devis reçus :

- PLANETE INFO CHERBOURG-OCTEVILLE d'un montant de 1 216 € HT
- LABO 144 CHERBOUEG-OCTEVILLE d'un montant de 1 040.83 € HT
- DALTONER LA GLACERIE d'un montant de 2 840.15 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. Le Maire
- **ACCEPTE** l'acquisition de deux ordinateurs portables
- **DECIDE** de remettre le choix de l'entreprise au prochain Conseil afin d'avoir de plus amples informations sur le devis DALTONER.

DECISION ADOPTEE A LA MAJORITE DE 14 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE (Mme LEMARCHAND

2015-82 Remise en état de la sono : devis

M. MAZE informe le Conseil que la sono de la mairie, servant plusieurs fois dans l'année pour les diverses manifestations se déroulant sur la commune, nécessite la remise en état du système HF. Il nous présente un devis de l'entreprise SONOLUX d'un montant de 361.54 € HT/433.85 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. MAZE
- **ACCEPTE** le devis de SONOLUX d'un montant de 361.54 € HT/433.85 € TTC
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit devis

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-83 Remboursement trop perçu EDF

Mme VASTEL, secrétaire générale, présente au Conseil une lettre chèque d'EDF pour un trop perçu sur les Taxes sur l'électricité au 2ème trimestre 2015, et dont le montant s'élève à la somme de 70.75 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Mme VASTEL
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à l'encaissement du trop perçu d'un montant de 70.75 €.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

- Mme LEMARCHAND donne lecture d'un courrier reçu de la SNSM nous remerciant pour la subvention que nous leur avons versée.
- Mme VASTEL informe que, suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2015 concernant le règlement relatif à la gestion des déchets ménagers, les sacs plastiques d'ordures ménagères ne seront plus récoltés, et que chaque habitant devra s'équiper d'une poubelle plastique. Cette délibération a été affichée dans la commune du 29 juin au 29 août 2015. Un courrier sera envoyé par la Communauté de Communes de la Saire à chaque habitant de la Communauté de communes.
- M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Marie-Louise MESNIL nous remerciant pour le prêt des clés de la maison de Mme POTTIER, sa tante. La famille a pu ainsi récupérer photos et souvenirs.
- En ce qui concerne la Commune nouvelle, M. le Maire informe le Conseil qu'un courrier a été envoyé à M. LEPOITTEVIN et Mme NOYE dans le but d'organiser une réunion de préparation avec trois représentants par commune, pour préparer une réunion des trois conseils. A ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue. Le Maire de DIGOSVILLE serait partisan d'une réunion entre les trois maires dans un premier temps. M. le Maire ajoute qu'il défendra toujours la création d'une commune nouvelle.
- M. LEJETTE informe qu'une réunion avec l'association du camping se tiendra le mercredi 9 septembre à 14h.
- M. MAZE informe le Conseil que l'Amicale Brettevillaise organise le samedi 12 septembre à 18h son assemblée générale qui sera suivie du repas des bénévoles.
- L'inauguration de la salle polyvalente aura lieu le samedi 19 septembre 2015 à 11h.
- M. le Maire informe le Conseil qu'une employée de la commune a intégré les services techniques depuis le 1^{er} septembre 2015. Elle travaille 18h30/semaine en CDI.
- M. le Maire informe le Conseil qu'une réunion se tiendra le mercredi 9 septembre avec M. le Sous-préfet et la DDTM concernant le camping.
- M. MAZE remercie la commune, au nom de l'association du BAR en Cotentin, pour le prêt du terrain de la Houquette et de la tente lors du Festival du Bar.

QUESTIONS DIVERSES

- M. POTTIER demande une réunion de la commission Voirie. M. le Maire lui répond que sa demande sera transmise à M. DE BOURSETTY dès son retour de congés.
- M. MAZE demande à M. le Maire de prévenir les services départementaux concernant le danger d'éboulement des pierres d'une maison abandonnée à La Monteux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h36.